



Cadre à remplir par le candidat

Épreuves :

Il est interdit aux candidats de signer leur copie ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie.

Épreuve écrite d'admissibilité

Date : Mercredi 24 mai 2017
Coefficient : 3 - Durée : 3 heures

Le sujet comporte 17 pages numérotées de 1 à 17.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au surveillant de salle.

Vérifier que votre sujet comporte bien 17 pages.

Les réponses sont à apporter directement sur ce document. Ne pas dégrafer le document.
Ne pas utiliser de crayon à papier.

Les appareils électroniques doivent être éteints pendant la durée de l'épreuve. Ils doivent être rangés et ne peuvent pas être laissés sur la table.

Les calculatrices et documents/ouvrages ne sont pas autorisés.

Pensez à respecter l'anonymat : ne signez pas vos réponses et ne mettez pas de signes, paraphes ou dessins qui permettraient votre identification.

Certaines questions peuvent appeler plusieurs réponses dans la liste proposée.

Ne rien écrire dans ce cadre

Académie : Session :

Examen ou concours : Épreuve :

Nom : Prénoms :
(en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)

Né.e le : N° de candidat

** uniquement s'il s'agit d'un examen*

(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou sur la liste d'appel)

SUJET POUR LE CONCOURS DE TECHNICIEN EXTERNE

1) Qu'est-ce qu'un.e fonctionnaire ?

.....
.....
.....

2) Citez les 6 obligations auxquelles est soumis.e un.e fonctionnaire ?

-
-
-
-
-
-

3) Dans le cadre de la loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, qu'est-ce qu'un.e lanceur/lanceuse d'alerte ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

4) Quelles sont les trois fonctions publiques ?

-
-
-

5) Que signifie le terme ITRF ? Où peuvent-ils/elles exercer ?

.....
.....
.....
.....

6) Indiquer les grades du corps de technicien.ne de recherche et formation

.....
.....
.....

7) Vous voulez consulter l'article L 713-9 du code de l'éducation sur quel site allez-vous ? (Entourez la bonne réponse)

- a) legifrance.gouv.fr
- b) service-public.fr
- c) circulaires.legifrance.gouv.fr

8) Relier le/la supérieur.e hiérarchique des personnels de collège suivants :

- | | |
|------------------|--|
| - Enseignants | - Président.e du Conseil Régional |
| - Administratifs | - Président.e du Conseil Départemental |
| - Techniques | - Recteur/Rectrice |

9) Quel est le temps de travail annuel d'un.e fonctionnaire ? Sous quelles conditions peut-il/elle bénéficier de jours de Réduction du Temps de Travail (RTT) ?

.....
.....
.....
.....

10) Que signifient les acronymes suivants :

- EPLE :

- EPSCP :

- COMUE :

11) Parmi les 10 missions suivantes quelles sont celles des universités françaises ? (Rayez les mentions inutiles)

- La formation initiale et continue
- L'attribution des bourses sur critères sociaux
- La coopération internationale
- La délivrance du titre de séjour
- L'orientation et l'insertion professionnelle
- La diffusion de la culture et l'information scientifique et technique
- La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche
- L'organisation de la coordination territoriale des établissements des enseignements supérieurs et de recherche
- L'hébergement des étudiants
- La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats

12) Quelles sont les compétences, dévolues par la loi, d'une Communauté d'universités et d'établissements ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

13) Quelle est la différence entre déconcentration et décentralisation ? (6 lignes maximum)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

14) Quelle est la plus haute juridiction administrative en France ?

.....
.....
.....

15) Qu'est-ce qu'une UFR ? (Donnez la définition de l'acronyme et citez les missions)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

16) Quelle (s) institution (s) européenne(s) élabore(nt) la législation européenne ? (Entourez la bonne réponse)

- a) Le parlement européen et la commission européenne
- b) Le parlement européen
- c) Le parlement européen, la commission européenne et le conseil de l'Union Européenne

17) Une directive européenne est-elle directement applicable dans le droit national ? (Entourez la bonne réponse)

- a) Oui
- b) Non

18) Le traité actuellement en vigueur entre les pays membres de l'Union Européenne est (Entourez la bonne réponse) :

- a) Le traité d'Amsterdam
- b) Le traité de Lisbonne
- c) Le traité de Maastricht

19) Le programme européen Erasmus + concerne (Entourez la bonne réponse) :

- a) Les étudiant.e.s
- b) Les salarié.e.s
- c) Les deux

20) Qu'est-ce que le fonds FEDER ?

.....
.....
.....

21) A partir du document intitulé « All about the secrets of passwords ! (page 8), répondre en anglais aux questions qui se trouvent sur la page 9 :

ALL ABOUT THE SECRETS OF PASSWORDS !

A ROCK SOLID PASSWORD |

A password must contain 12 characters of at least 4 types: lower and upper case, numbers, and special characters. It may be shorter if your account implements additional measures.



IT SAYS NOTHING ABOUT YOU |

No one should guess your password, by typing the name of your dog or of your favourite movie. You'd better use a random number than a year when it comes to your smartphone's PIN code.



ONE ACCOUNT, ONE PASSWORD |

To avoid cascading breaches, a sensitive online account (bank, email, social network, etc.) must have its own, unique and dedicated password..



NEVER LEAVE IT OUT IN THE WILD |

Post-its, text files, your smartphone and your email box are not designed to store passwords securely. Never save them in the browser of a shared computer.



TWO LOCKS ARE BETTER THAN ONE |

Use strong authentication when it is available. If someone logs in to your account from an unknown device, the service will text or email you. You can decide to grant or refuse access!



REMEMBER PASSWORDS BUT DON'T WRITE THEM DOWN

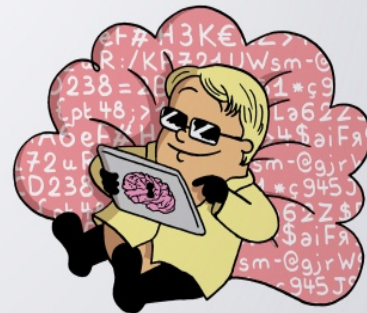
... USING YOUR BRAINS |

Pick a sentence, and use the first letter of each word to make up your password. The sentence must contain digits and special characters!



... USING YOUR PASSWORD MANAGER |

Use a password manager or encrypt your wallet to store your passwords securely. All you have to do is to remember one master password that will keep all your credentials safe.



CNIL
COMMISSION NATIONALE
INFORMATIQUE & LIBERTÉS

Illustrations : Martin Vidberg

All about the secrets of passwords

a) Who is this poster aimed at?

.....
.....
.....

b) Give three digital media mentioned in the poster:

.....
.....
.....

c) What solution is offered in the poster to create a safe password?

.....
.....
.....

d) How do I create a strong password?

.....
.....
.....

e) Why do online account users have to choose a different password for each account?

.....
.....
.....

22) Dégagez le principal intérêt du schéma LMD pour un.e étudiant.e ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

23) Que signifie l'acronyme ECTS et combien faut-il d'ECTS pour obtenir le grade de licence ?

.....
.....
.....

24) Comment se décompose une année universitaire ?

.....
.....
.....

25) Quel est le diplôme universitaire le plus élevé ? (Entourez la bonne réponse)

- Le Doctorat
- L'Habilitation à Diriger les Recherches
- Le Diplôme d'Ingénieur

26) Les montants des droits d'inscription en licence et master sont fixés par : (Entourez la bonne réponse)

- Un arrêté
- Une délibération du Conseil d'Administration de l'Université
- Une loi

27) La sélection en première année du cycle de master est : (Entourez la bonne réponse)

- Obligatoire
- Au choix de l'établissement de l'enseignement supérieur
- Interdite

28) L'intitulé d'un diplôme est défini par : (Entourez la bonne réponse)

- a) Un nom de domaine et de mention
- b) Un nom de domaine, de mention et de spécialité
- c) Une mention et une spécialité

29) Quel est le premier grade universitaire français ?

.....
.....
.....

30) Quel est le rôle de la CFVU ?

.....
.....
.....
.....
.....

31) Quelles sont les principales missions d'un.e enseignant.e chercheur ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

32) Qu'est-ce que la GPEC ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

33) Qu'est-ce que le SIRH :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

34) Définition et principes du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération) :

.....
.....
.....

35) Qu'est-ce que la branche d'activité professionnelle chez les ITRF ?

.....
.....
.....

36) Que recouvrent les responsabilités et compétences élargies (RCE) pour les universités ?

.....
.....
.....

37) Qu'est-ce que le contrôle interne comptable ?

.....
.....
.....
.....
.....

38) Quelles sont les principales sources de recettes et d'après vous les principales dépenses à l'université ?

.....
.....
.....
.....
.....

39) En GBCP, les crédits sont constitués par : (Entourez la bonne réponse)

- a) Les autorisations d'engagement
- b) Les crédits de paiement
- c) Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement

40) Définition des termes :

AE :

.....
.....
.....

CP :

.....
.....
.....

41) Qu'est-ce que la comptabilité analytique ?

.....
.....
.....
.....
.....

42) Dans la LOLF, qu'est-ce qu'un BOP ?

.....
.....
.....

43) La LOFL a introduit une nomenclature par destination. Cette nomenclature est hiérarchisée par niveau. Remettre dans l'ordre décroissant les niveaux suivants :

- Action
- Sous-action
- Programme / dotation
- Mission

44) Détaillez le circuit de la dépense publique :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

45) La combinaison des touches ALT et Entrée permet : (Entourez la bonne réponse)

- a) D'annuler la dernière action
- b) D'aller à la ligne dans une cellule Excel
- c) De tout sélectionner

46) A quoi sert un tableau de bord ?

.....
.....
.....
.....
.....

47) Quel graphique utilise-t-on pour afficher le pourcentage du budget consacré aux différents services ? (Entourez la bonne réponse)

- Nuage de points
- Graphique en secteur
- Ligne
- Carte

48) A quoi sert l'intranet ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

49) Dictée fautive :

Le texte suivant comporte 20 fautes. Réécrivez les mots concernés avec la bonne orthographe sur la page suivante dans leur ordre d'apparition dans le texte

Extrait du rapport La féminisation de l'encadrement supérieur (MENESR - IGEN et IGAENR rapport N°2016-097 décembre 2016)

« L'inégalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été longtemps considéré comme un « non-sujet » en raison de l'interdiction de toute distinction, directe ou indirecte, entre les fonctionnaires en raison de leur sexe, prévu par le statut de la fonction publique, et de l'application du seul principe de méritocratie. Au-delà de ces règles apparemment neutres, une autre réalité a été toutefois mis en lumière par une série de rapports et d'études effectuées à partir de 1970, celle de l'existence d'un « plafond de verre » pour l'accès des femmes aux plus hautes responsabilités.

Les causes de la « rareté des femmes », qui représentent environ 30 % des cadres, sont connues. Elles résident principalement dans la mauvaise articulation entre vie professionnelle et personnelle, particulièrement défavorables aux femmes, mais aussi dans le modèle dominant des carrières de l'encadrement supérieur, facteur de discriminations indirectes au détriment des cadres féminins, notamment un schéma de carrière linéaire et cumulatif reposant sur les « bons âges », une forte disponibilité, une mobilité souvent contrainte répétée, l'utilisation, plus sournoise, de biais de genre tout au long de la carrière.

Après une inertie assez considérable des pouvoirs publics, ces constats ont enfin donné lieu, dans les années 2010, à des mesures législatives et réglementaires traduisant une volonté politique forte. Une étape importante a été franchie avec la loi Sauvadet du 12 mars 2012 (complété par la loi Fioraso du 22 juillet de 2013 et la loi Vallaud-Belkacem du 4 août 2014) qui a définie des objectifs chiffrés obligatoires, assortis de sanctions financières. Ce dispositif de « nominations équilibrées » – et non de parité – prévoit une proportion d'au moins 40 % de personnes de chaque sexe lors des primo-nominations dans les emplois supérieurs et dirigeants de la fonction publique ; après une progression sur quatre ans (20 % en 2013-2014, 30 % en 2015-2016), ce quota sera appliqué à partir de 2017.

Comme la plupart des autres ministères, le MENESR a atteint les objectifs globaux fixé chaque année. Il convient toutefois de nuancer les résultats présentés : le tau global, qui n'est pas décliné par type d'emploi ou par sous-type d'emploi, permet aux administrations de compenser un déficit d'une catégorie d'emplois par un taux supérieur dans une ou d'autres catégories. Tel est le cas du ministère : ces performances sont surtout dûes aux nominations dans les emplois du groupe 1 (recteurs - rectrices, directeurs - directrices) qui sont à présent occupés par des femmes à plus de 50 % ; au-delà des fluctuations annuelles, le nombre des primo-nominations féminines dans les emplois du groupe 2 (emplois fonctionnels de l'administration centrale) et les emplois du groupe 3 (emplois de direction dans les services déconcentrés) reste faible, de 24 % à 30 %. À cet égard, il serait certainement nécessaire d'appliquer l'objectif chiffré par type d'emploi et par académie. »

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)
- 6)
- 7)
- 8)
- 9)
- 10)
- 11)
- 12)
- 13)
- 14)
- 15)
- 16)
- 17)
- 18)
- 19)
- 20)